



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2012

de l'Ordre Judiciaire Vaudois

**Le rapport se présente par service
selon les rubriques**

- Groupes de prestations
- Evénements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Sources d'informations complémentaires

Ordre judiciaire vaudois (OJV) 2012 à l'Ordre judiciaire vaudois (OJV)

L'année 2012 a été marquée par les importants travaux liés à la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2013 de la dernière réforme du programme Codex, soit le nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant (refonte du droit de la tutelle). Ces préparatifs ont mobilisé les services généraux de l'Ordre judiciaire et les justices de paix, qui consacrent plus de la moitié de leur activité à cette matière. Il est évidemment encore trop tôt pour tirer un premier bilan de cette mise en œuvre.

Pour le surplus et de manière générale, l'année 2012 a été une année de consolidation des pratiques en fonction des enseignements tirés de l'application des codes de procédure pénale et civile suisses entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Sur le plan pénal, l'augmentation du nombre d'enquêtes instruites par le Ministère public a déjà eu des répercussions sur l'activité du Tribunal des mesures de contrainte et de la Chambre des recours pénale du Tribunal cantonal qui ont tous deux vu le nombre d'affaires enregistrées augmenter sensiblement. Cette répercussion ne s'est toutefois pas encore produite auprès des tribunaux d'arrondissement et de la Cour d'appel pénale du Tribunal cantonal, juges du fond.

En matière civile, le nombre des dossiers est de manière générale à la hausse. En particulier, la Chambre patrimoniale cantonale voit le nombre de dossiers qui lui sont confiés augmenter significativement, tout comme les tribunaux de prud'hommes et le Tribunal des baux. Il en va de même en deuxième instance devant la Cour d'appel civile.

Les justices de paix sont toujours lourdement chargées. Ainsi, le nombre global de procédures contentieuses est à la hausse, tout comme les dossiers de successions à traiter.

Quant aux offices des poursuites, ils ont battu leur propre record, enregistrant plus de 400'000 réquisitions de poursuite, rendant indispensable un renforcement de leurs effectifs, inchangés depuis plus de dix ans.

Enfin, la poursuite de la réorganisation des cours du Tribunal cantonal ensuite des réformes de la législature 2007-2012 ainsi que les différentes vacances enregistrées parmi les juges ont montré les limites d'une organisation répartie sur trois sites. La réunion de toutes les cours de l'autorité judiciaire supérieure du canton en un seul lieu est plus que souhaitable, conformément à la volonté du constituant et du législateur vaudois.

Après deux législatures consacrées à de nombreuses réformes tant fédérales que cantonales, l'Ordre judiciaire vaudois aspire à un peu de calme, afin de pouvoir se consacrer entièrement à sa mission principale: rendre la justice.

Activité juridictionnelle

En matière pénale, le Tribunal des mesures de contrainte a subi une augmentation du nombre de dossiers à traiter de 2'168 à 3'059. Cet accroissement était attendu et a pu être absorbé en raison d'une diminution du temps de traitement de chaque affaire. Sur 842 demandes de mise en détention provisoire, 18 ont été refusées.

La Chambre des recours pénale a reçu 877 dossiers en 2012 contre 670 en 2011. Cette cour a été renforcée et devra probablement encore l'être.

En revanche, le nombre d'affaires reçues par les tribunaux pénaux de première instance et la Cour d'appel pénale est resté stable.

En matière civile, le contentieux des justices de paix augmente de l'ordre de 15%, tout comme le nombre de dossiers de successions à traiter. Il en va de même pour les tribunaux de prud'hommes.

La Chambre patrimoniale cantonale a vu passer le nombre d'affaires au fond (hors conciliations) de 243 en 2011 à 395 en 2012. Une augmentation était attendue mais dans des proportions moindres. En revanche, les affaires pécuniaires de moins de 100'000 Fr. devant les tribunaux d'arrondissement restent globalement stables.

Le Tribunal des baux a franchi pour la deuxième fois de son histoire la barre des 1'000 affaires avec 1'005 dossiers reçus en 2012 contre 884 en 2011.

L'augmentation globale des affaires civiles se répercute en partie devant les cours civiles de deuxième instance du Tribunal cantonal.

En matière de poursuites, l'augmentation des réquisitions déposées devant les offices des poursuites continue, passant de 386'000 à 415'000 en 2012, soit une nouvelle hausse de 7,5%. Ce chiffre était de 296'000 en 2001, ce qui signifie une augmentation de 40% en 12 ans, sans augmentation de personnel, ce qui n'est plus tenable.

En matière administrative, la Cour des assurances sociales a vu une baisse de ses nouveaux dossiers de l'ordre de 9%, alors que la Cour de droit administratif et public a connu, pour la première fois depuis de nombreuses années, une hausse du nombre de ses affaires de 1'370 à 1'507, soit 10%.

Sur le plan de la gestion

La préparation de la mise en œuvre du nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant (refonte du droit de la tutelle) a mobilisé des forces au sein du secrétariat général et des justices de paix. Ces acteurs ont pu profiter des enseignements des réformes précédentes de sorte que l'Ordre judiciaire était prêt le 1^{er} janvier 2013, comme il s'en était fixé l'objectif.

Dans la gestion courante, on doit relever le manque de performances de certains services transversaux de l'Etat. Il faut ainsi noter que les difficultés perdurent dans le bâtiment de Longemalle, à Renens, et que même des petites adaptations, promises de longue date, ne sont pas effectuées, au détriment des utilisateurs. En ce qui concerne l'informatique, il en va de même. Ainsi, par exemple, les offices des poursuites ont des problèmes récurrents d'impression qui ne sont toujours pas résolus, perturbant l'efficacité des procédures depuis de longs mois.

Pour le surplus, s'agissant du Tribunal cantonal, la poursuite de la réorganisation de ses cours ensuite des réformes de la législature 2007-2012 ainsi que les différentes vacances enregistrées parmi les juges ont montré les limites d'une organisation répartie sur trois sites. La réunion de toutes les cours de l'autorité judiciaire supérieure du canton en un seul lieu est plus que souhaitable. Un site unique permettrait d'atteindre les objectifs fixés par le constituant et le législateur vaudois, soit créer des synergies et favoriser la mobilité des juges.

Enfin, la Cour administrative du Tribunal cantonal, qui assume la direction générale de l'Ordre judiciaire avec l'appui d'un secrétariat général efficace, entretient des rapports toujours plus étroits avec les chefs des offices judiciaires (préposés, premiers juges, premiers présidents) qu'elle considère comme des interlocuteurs privilégiés et des cadres indispensables à la bonne marche de l'Ordre judiciaire. Elle se félicite de l'importance et de la qualité de leur engagement qu'elle a pu mesurer tout au long des réformes Codex.

Projets particuliers

En 2012, les projets particuliers concernent les réformes Codex.

Le dernier volet de ces réformes, la mise en œuvre du nouveau droit de la protection de l'adulte et de l'enfant (refonte du droit des tutelles), dont l'entrée en vigueur était fixée au 1^{er} janvier 2013, a été menée à bien.

S'agissant des réformes Codex précédentes, et en particulier l'entrée en vigueur il y a deux ans des codes de procédure pénale et civile suisses, le suivi instauré a permis de procéder rapidement, par le biais de directives ou de modifications informatiques, à de nombreuses et nécessaires petites adaptations pratiques.

Suivi des mesures SIMPA

No	Intitulé	Statut	Commentaires
203	Demande et paiement en ligne des extraits des poursuites et attestations de solvabilité (de non poursuites)	En cours	Mandat de projet validé en décembre 2012. Prochaine étape: spécifications détaillées des fonctionnalités
204	Suppression des demandes de préavis aux communes sur les mesures tutélaires	Réalisé	Loi du 8 mai 2012 modifiant le Code de procédure civile vaudois du 14.12.66. Entrée en vigueur le 01.08.12
205	Optimisation des demandes de documents par le Registre du commerce	En cours	Mesures incluses dans un projet de mise en application de l'art. 929a CO, prévu en 2013
206	Réquisitions en ligne pour la création ou de la transmission d'une entreprise	En cours	Mesures incluses dans un projet de mise en application de l'art. 929a CO, prévu en 2013
207	Paiement en ligne des demandes d'extraits du registre du commerce	En cours	Mesures incluses dans un projet de mise en application de l'art. 929a CO, prévu en 2013
208	Suppression du préavis du Ministère public sur les mesures tutélaires	Réalisé	Loi du 8 mai 2012 modifiant le Code de procédure civile vaudois du 14.12.66. Entrée en vigueur le 01.08.12

[Ordre judiciaire vaudois \(OJV\)](#)
[Ordre judiciaire vaudois \(OJV\)](#)
[Sources d'informations complémentaires](#)

Organisation judiciaire

- [Organigramme de l'Ordre judiciaire vaudois \(format pdf\)](#)

La justice vaudoise sur internet

- [Site de l'Ordre judiciaire vaudois \(www.vd.ch/ojv\)](http://www.vd.ch/ojv)
- [Site thématique sur la justice \(www.vd.ch/justice\)](http://www.vd.ch/justice)
- [Jurisprudence du Tribunal cantonal \(www.vd.ch/juriprudence\)](http://www.vd.ch/juriprudence)

Rapports annuels de l'Ordre judiciaire vaudois

- [Rapports annuels de l'OJV depuis 2005 \(page internet\)](#)

Informations complémentaires sur le programme de réformes Codex

- [Réformes judiciaires Codex_2010 \(site internet\)](#)